Des Paréages (1278) à la Constitution (1993)

http://philandorre.online.fr







Les Paréages de 1278

Les Comtes de Foix et

les Evêques d'Urgel ayant chacun des droits sur les Vallées d'Andorre, leurs différends ont été réglés par les Paréages en 1278.



Le Conseil de la Terre (1419)

Le Conseil de la Terre
– ancêtre du Conseil
Général – est la 1ère
institution créée pour
gérer les affaires
propres à l'Andorre.



Le Conseil Général (1866)

Le Conseil Général a vu le jour en 1866, en application de la Nouvelle Réforme. Présidé par un Syndic Général, il était alors composé de 24 Conseillers (4 pour chacune des 6 paroisses).



L'évolution des institutions

Celle-ci a été préparée lors de le rencontre des Co-Princes :

- le Président Georges POMPIDOU (1911-1974)
- l'Evêque Joan MARTI ALANIS (1928-2009)
- à Cahors le 25 août 1973.



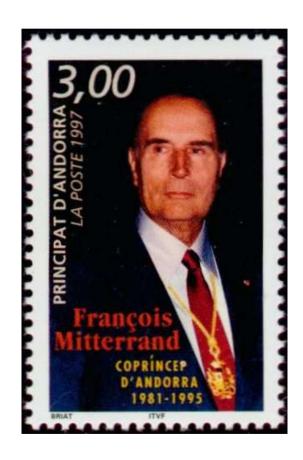
Le Gouvernement Andorran (1981)

Le 1^{er} pas vers la souveraineté a été la création d'un gouvernement andorran en 1981.



Rendue possible par ses deux Coprinces :

- le Président François MITTERRAND (1916-1996)
- l'Evêque Joan MARTI ALANIS (1928-2009) qui l'ont formellement signée le 28 avril 1993.



L'article 1 de la Constitution –

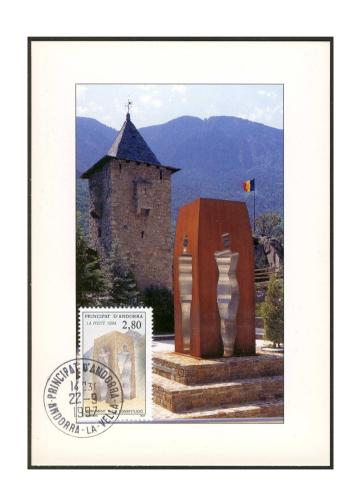
adoptée le 14 mars 1993 – stipule que l'Andorre est un état indépendant, de droit, démocratique et social ; sa dénomination officielle est « Principauté d'Andorre ».



L'adoption de la Constitution fait de la Principauté d'Andorre un état indépendant qui sera admis à l'ONU le 28 juillet 1993.



En 1994 pour le 1^{er} anniversaire de la Constitution, inauguration du monument de la Constitution – œuvre du sculpteur Emili ARMENGOL i ABRIL



Pour le 20^{ème} anniversaire de la Constitution en 2013, l'artiste Pere MOLES a dessiné le logo de cet événement.



Merci pour votre attention

